

Maurice crée le Seafood Hub, un centre d'activité dédié à la pêche

Pour relancer la croissance économique, les autorités mauriciennes mettent en place un pôle dédié à la pêche et à toutes les activités liées ou induites. Des opérateurs privés s'associent aux autorités portuaires pour développer les infrastructures et la logistique nécessaires. Des groupes internationaux leader dans leur domaine opèrent déjà à Port Louis et des activités innovantes ont débuté.

La croissance économique de l'Île Maurice a fléchi depuis 2002, deux de ses piliers essentiels, le sucre et le textile, étant malmenés par la concurrence internationale. Face à cette situation économique fragile, le gouvernement mauricien a cherché à exploiter d'autres pistes. Tout naturellement, la réflexion, initiée vers 2003, a porté sur l'exploitation des ressources halieutiques et s'est rapidement orientée vers la création d'une plateforme économique et technique vouée à l'ensemble des activités touchant peu ou prou à la mer.

Les autorités mauriciennes placent de grands espoirs dans le secteur de la pêche industrielle. De gros investissements sont prévus ainsi que l'arrivée d'investisseurs étrangers. Au centre de cette conquête ou reconquête de la pêche, l'ambition de faire de Port Louis un *Régional Seafood Hub* avec l'espoir de créer de nombreux emplois.



Les autorités portuaires avec les "développeurs"

Plus qu'une simple activité de pêche, les Mauriciens tentent de créer un pôle dédié à la pêche et aux activités liées à la pêche. Le Seafood Hub devra développer la logistique (manutention), la transformation et l'exportation des produits dérivés. Ce grand projet, directement lié aux activités du Port Franc comprend également les activi-

tés dérivées de la pêche comme la réparation des filets et la réparation navale. L'idée des autorités mauriciennes est de tendre vers la création d'un véritable "One Stop shop".

Dès 1992, la *Mauritius Freeport Authority* (MFA) avait pour mission de développer le commerce extérieur en créant un environnement attrayant suscitant les investissements. Afin de renforcer la création de nouveaux secteurs industriels, le *Board of Investment* (BOI) a intégré la MFA en décembre 2004. Le BOI, désormais organisme central assurant la promotion de tous les secteurs économiques mauriciens, devait évoluer une nouvelle fois en 2005. Cette nouvelle orientation stratégique a entraîné la création de "Clusters" permettant de promouvoir directement, et plus efficacement, chacun des secteurs et plus précisément le "marine cluster".

L'industrie des produits de la pêche se trouve directement placée sous la responsabilité du gouvernement mauricien (Ministère de l'agriculture, de l'Industrie et de la pêche). Ce ministère a par ailleurs créé un centre de formation aux métiers de la pêche (*Fisheries Training and Extension Centre* (FITEC) pour former les pêcheurs à se tourner vers d'autres zones halieutiques, notamment hors lagon et en haute mer.

La Mauritius Port Authority met à disposition sept quais dont les quais A, D et C du terminal II, dédiés au déchargement du poisson. Par ailleurs, la société *Trou Fanfaron Fishing Port* (TFFP)

océan indien



document de la Mauritius Ports Authority (MPA) / 2006

possède deux quais d'environ 150 m, gérés par l'*Agriculture Marketing Board* (AMB), et fréquentés par les long-liners taiwanais. Des opérateurs privés appelés "développeurs" ont également créé des quais "pêche". Ainsi, *Froid Des Mascareignes* (FDM) dispose de trois quais d'une longueur totale de 370 m et cinq chambres froides (- 35°C) d'une superficie totale de près de 11 500 m². Alors que *La Mauritius Freeport Development* (MFD) construit actuellement un quai (*fishing quay*) à Estuaire Latanier de 120 m de long et dispose pour le traitement du poisson d'un bâtiment de 34 000 m², d'une zone de stockage pour produit frais de 12 000 m² (- 28°C à + 15°C) et d'un atelier de reconditionnement de plus de 16 000 m². MFD a investi plus de 50 millions de dollars dans ces réalisations. L'apparition d'opérateurs privés appelés *développeurs*, comme la *Mauritius Freeport Development* (MFD) et la *Freeport Operations of Mauritius* (FOM) est la conséquence directe de la politique économique et industrielle ambitieuse du gouvernement mauricien. Ces deux dernières années, les développeurs privés ont investi plus de Rs 1,4 milliard dans les infrastructures et la zone franche peut compter en

2006 sur plus de 100 000 m² d'entrepôts répondant aux normes internationales. Les investissements consentis par les développeurs ont permis de rassembler les ingrédients nécessaires permettant - au point de vue logistique - de soutenir la croissance du Seafood Hub. Ces développeurs proposent des moyens de stockage assez importants (bureaux, ateliers, zone froide et petits terminaux à conteneurs ou terre-pleins, quais) de distribution avec des opérations de reconditionnement (étiquetage), de gestion informatisée, des centres d'exposition et de congrès et des services d'étude et de conseils.

Concernant l'activité pêche proprement dite, sept sociétés d'armements opèrent depuis Port Louis. Il s'agit de compagnies asiatiques comme *Feng Kuo Fishery*, *K.T.Lee Global Ltd* et *Oneshark Co. Ltd* de Taiwan, *Islands Marine Entreprises Ltd* du Japon, *Seaborn Agencies & Consultants* aux capitaux sino-espagnols et de deux sociétés mauriciennes, *IBL International* (Groupe IBL) et *Talbot Fishing*.

Un port de pêche en projet à Bain des Dames

Un port de pêche devrait être créé à Bain des Dames près du Fort Victoria. Situé en avant de la Plaine Lauzun Industrial Zone, il disposerait de deux quais et de plus de 30 000 m² d'entrepôts et de zone de stockage.

Ci-dessus un document de la Mauritius Ports Authority montre le site de Bain des Dames avec le projet de port de pêche (à droite) et le projet d'extension du terminal vraquier (à gauche).

Le port mauricien de Port Louis est avec Durban (RSA) l'un des plus puissants de la zone. Bien situé, il est protégé des vents par la barrière montagneuse qui comprend le Signal Mountain (320 m) au sud, le Priest Peak (306 m) au Nord, en passant par le Snail Rock (630 m) et le Pouce (812 m), cette succession de monts forme une sorte de bouclier contre les alizés du sud.

Techniquement le port, d'une superficie de 300 ha, possède un terminal à conteneurs (350 000 tonnes de capacité) équipés de portiques post-panamax. Il est fréquenté par plus de 600 navires de pêche et plus de 93 000 tonnes de poissons sont déchargés annuellement depuis 2003.

Des sociétés spécialisées dans le traitement du poisson ont vu rapidement le jour comme *Thon des Mascareignes* (TDM) qui traite plus de 250 tonnes de thon par jour et qui a par ailleurs signé un contrat de co-emballage avec le groupe américain *Bumble Bee*, géant mondial de la conserverie. On peut également citer *Pelagic Process* qui est un partenariat entre le *Réunionnais Sape-sud SARL* et une société mauricienne.

Seafood Hub Ltd est un partenariat entre les sociétés *Pesqueras Echebaster* et *Ireland Blyth Ltd* (Maurice) Le groupe espagnol possède une grosse flotte de bateaux de pêche au thon dont la plupart opèrent aux Seychelles. Une partie du thon pêché arrivera à Maurice par les navires de cette compagnie directement des zones de pêche de l'océan Indien. Le reste sera transbordé aux Seychelles avant d'être acheminé à Maurice.

Enfin, *Princes Tuna* est la filiale mauricienne de groupe anglais *Princes Ltd*. Ce groupe est l'un des leaders mondiaux dans le secteur de l'agro-alimentaire et de la conserverie. Princes a investi plus de 600 millions de Rs pour implanter l'unique

centre de transformation de thon à Maurice. Présente depuis 1970 sous l'appellation de *Mauritius Tuna Fishing and Canning Enterprises*, elle commercialise huit variétés de thon, en importe 50 000 à 60 000 tonnes par an des Seychelles et exporte 95 % de sa production en Europe et au Japon (soit 4 500 000 boîtes de thon par semaine).

Réparation navale et autres activités induites

Le *Seafood Hub* devrait réactiver, voire créer des activités annexes liées peu ou prou à l'industrie de la pêche comme la réparation navale par exemple. Les bateaux qui viendront décharger leurs cargaisons de thon pourront effectuer leur réparation ou assurer leur entretien au *Chantier Naval de l'Océan Indien* (filiale du groupe français Piriou) (CNOI) ou au chantier *Taylor Smith Ltd* (2 cales sèches de plus de 110 m) pour des travaux de carénage, de réparations et de maintenance. Rappelons que dans cette zone, hormis la *SECREN* (Antsiranana/

Madagascar) chantier puissant mais ancien et le chantier de la CCI Réunion aux capacités limitées, les possibilités sont rares.

D'autres sociétés ont saisi l'opportunité. Ainsi, le leader mondial de la fabrication et de la réparation des filets de pêche à la senne, l'Américain *Casamar*, a ouvert une filiale à Port-Louis. Sa filiale mauricienne, la *Casamar Mauritius Ltd* pense pouvoir compter sur un potentiel de plus de 50 navires par an.

Enfin, on peut évoquer la *Mauritius Port Authority* (MPA). Celle-ci devrait également bénéficier des retombées économiques du *Seafood Hub*. Ainsi, les navires de pêche (618 en 2005) feront selon le tonnage, travailler le *Marine Department* de la MPA (pilottage, remorquage et lamanage) mais également la *Cargo Handling Corporation* (CHC) société privée de manutention, dans le cadre des exportations par conteneurs. Là, c'est toute la chaîne logistique (portiques post-panamax, engin de manutention, dockers, avitailleur...) qui est mis à contribution.

Ferme maritime et exploitation de la mer

Il faut signaler une réalisation originale et intéressante, celle de la *Ferme Maritime de Mahébourg*. Celle-ci, qui exploite l'ombrine tropicale se décompose en deux entités. Une éclosérie tout d'abord, (*Marine Fish Hatchery*) qui a vu naître plus d'un million de bébés en 2005 et ensuite, la ferme aquacole (*Marine Fish Farm*) qui a produit 600 tonnes d'ombrine en 2006. Les prévisions portent sur une production annuelle de 1 000 tonnes.

D'autres projets sont en cours de réalisation. Ainsi, l'armement réunionnais *Sapmer* devrait faire construire en 2007, une usine de traitement de la légine (production estimée : 2000 tonnes) et les Hollandais de *Swacanexpo* devrait, également en 2007, se lancer dans l'élevage de thon en pleine mer grâce à des cages flottantes et l'arrivée projetée de nouvelles sociétés comme *MTC Seafood Ltd*, *Indiamer Pêcheries Ltd* et *Transfroid Ltd*. Une société française a par ailleurs déposé une demande d'accréditation auprès du BOI pour l'élevage des esturgeons.

Le *Marine Cluster* travaille également sur l'exploitation commerciale de la mer, le "*land based oceanic industry*" en extrayant, par exemple, l'eau de mer à plus de 1 000 m de profondeur. Cette eau de mer profonde pourrait avoir un usage thérapeutique et cosmétique mais aussi servir à l'aquaculture (saumon, truite, huîtres) à l'aquaponie⁽¹⁾ et à la culture perlière. Enfin, l'industrie du tourisme se trouve également très intéressée

par cette eau pure car de nombreux hôtels souhaitent inclure la thalassothérapie dans leurs prestations. D'autres applications sont en cours d'étude comme l'agroalimentaire.



La ferme maritime de Mahébourg - Photo FMM

(1) L'aquaponie est la culture de végétaux en "symbiose" avec les poissons. Ce sont les déjections des poissons qui servent d'engrais pour le végétal cultivé. Le mot aquaponie est la contraction des mots aquaculture (élevage intensif de poissons) et hydroponique. Il s'agit en fait d'un écosystème dans lequel interviennent trois types d'organismes vivants : les poissons, dont les déjections riches en ammoniacales sont la source de nutriment pour les plantes, des bactéries aérobies et anaérobies qui transforment l'ammoniacale en nitrites puis en nitrates et les plantes cultivées.

océan indien

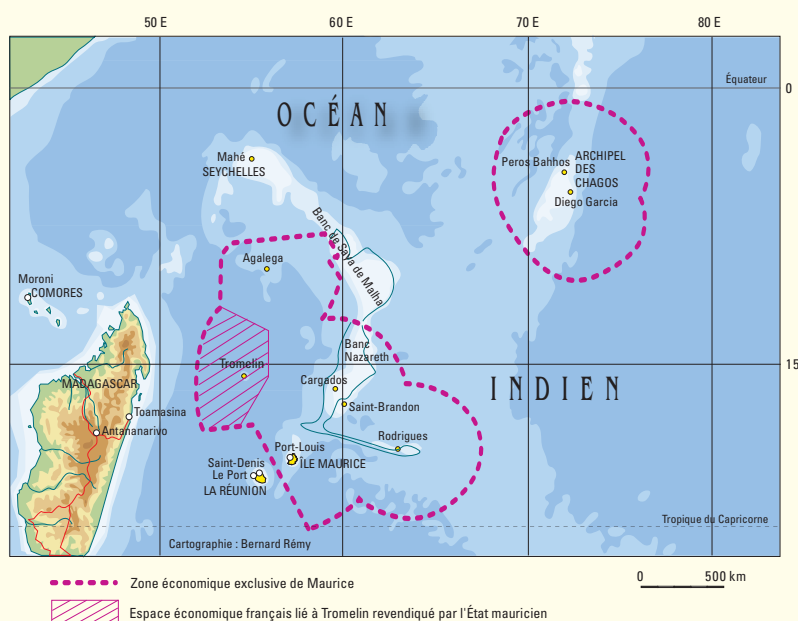
Accords et frictions au niveau international

Située à l'ouest de l'Océan Indien, l'île Maurice dispose d'une zone économique exclusive de plus de 1,9 millions de km² incluant l'archipel des Chagos et les îles d'Agalega. Dans ces eaux, les navires capturent le thon obèse, l'albacore, le listao (skipjack), l'empereur (blue marlin) et l'espadon.

En 2004, la zone sud-ouest de l'océan Indien (Seychelles, Maurice, Réunion, Madagascar) a fourni plus de 450 000 tonnes de poisson sur un total de 1 429 000 tonnes dans l'ensemble de l'océan Indien. En comparaison, il a été

pêché 4 000 000 de tonnes dans l'océan Pacifique (soit 67 % du total mondial) et 576 000 tonnes dans l'Océan Atlantique (soit 10 %).

Le Seafood Hub est ardemment défendu par les autorités mauriciennes. De nombreuses campagnes de promotion se déroulent sur le pourtour de l'Océan Indien. Ainsi, il y a très peu de temps, une délégation s'est rendue à Bangkok. De nombreux contacts sont pris avec les Seychelles, Madagascar, l'Inde et la Chine et une conférence a réuni, les 2 et 3 mars 2006 à Port Louis, plus de 100 participants de monde entier afin d'accroître la fréquentation du pôle mauricien de la pêche.



Maurice bénéficie d'accords de pêche avec l'Union européenne et les navires thoniers battant pavillon mauricien peuvent pêcher dans les eaux seychelloises, mozambicaines et très prochainement malgaches. En outre Maurice bénéficie d'un tarif préférentiel (- 24 %) sur ses concurrents directs en Asie du Sud Est pour les produits destinés à l'Union européenne. En revanche si l'OMC, en raison du lobbying actif de pays comme la Thaïlande ou l'Indonésie, accepte une baisse tarifaire universelle sur les produits de la mer, Maurice pourrait éventuellement perdre sa compétitivité.

Cependant, des pommes de discorde existent entre États. Avec les Seychelles notamment dont certaines sociétés étrangères ont manifesté le souhait de délocaliser leurs activités à Maurice. Mais également avec la France au sujet de l'îlot de Tromelin. Celui-ci est situé à mi-chemin entre Maurice et les Seychelles. D'une superficie de 1 km², Il est revendiqué par la France depuis 1814 (Traité de Paris) et dispose d'une zone économique exclusive (ZEE) importante fort convoitée. Les autorités de l'île Maurice avaient pris l'habitude d'accorder des autorisations de pêches sans réaction des Français sauf en 2004 où deux chalutiers japonais avaient été arraisonnés par la Marine Nationale.

Les conditions semblent réunies pour la réussite du Seafood Hub, d'autant que le port mauricien est bien placé pour être aussi, un pôle portuaire dans l'ouest de l'Océan Indien. Cependant des points négatifs subsistent comme la pratique du transbordement en haute mer, spécialité "taiwanaise" mais celui-ci touche généralement la région entière (Seychelles, La Réunion, Madagascar...) et les opérations de braconnage des eaux territoriales françaises. En outre, les autorités mauriciennes restent mobilisées par le problème de la surexploitation des océans.

La commission des thonidés de l'océan Indien fait partie des cinq organismes internationaux chargés de réguler la pêche au thon. Réunis le 26 janvier 2007 à Kobé (Japon), ces organismes ont annoncé l'adoption d'un plan mondial pour sauver cette espèce menacée par la surpêche.

Les auteurs :

- > Claude **Lagier**, Ingénieur en Génie Maritime, Géographe des activités maritimes, Membre de l'AIVP.
- > Bernard **Rémy**, Ingénieur de Recherche, responsable du Laboratoire de Cartographie et Traitement de l'Image, Université de La Réunion.
- > Ken **Poonosamy**, Senior manager - Marine Cluster - Board of Investment Mauritius.

Bibliographie

- > P. Cayré, J.Y Legall. *Le thon : Enjeux et stratégies pour l'Océan Indien*. IFRSDC/IRD/CNRS 1996.
- > B. Chérubini. *Tourisme, pêche et environnement dans l'Océan Indien*. L'Harmattan 2004
- > P. Hilbert. *Exploitation d'eau de mer profonde : 10 000 emplois en 5 ans*. L'express Maurice. 13 janvier 2007.
- > H. Labrousse. *Les îles Eparses de l'océan Indien, Revendications et droit international*. La revue maritime, 4^e trimestre 1991, n° 424.
- > H. Labrousse. *La stratégie française dans l'Océan Indien*. 1998.
- > C. Lagier : *Port Louis, Port Réunion et SPAT : vers l'émergence d'un pôle portuaire dans l'ouest de l'Océan Indien*. Thèse en cours de soutenance/ mars 2007. Dir. F. Bart. Bordeaux 3.
- > J. Singaravelou (et Alii), *Atlas de l'île Maurice*. Bordeaux. CRET. 1997.